



## Le transport scolaire

Le Conseil départemental organise, gère et finance les transports scolaires par autocar, à l'exception des agglomérations disposant de leur réseau de bus<sup>1</sup>. Ce service public de proximité est pris en charge à plus de 85% par le Département du Finistère, soit 1000€ sur un coût moyen de l'ordre de 1170€ par élève et par an. La participation de la famille se limite donc en moyenne à moins de 15% du coût réel du transport et peut être diminuée par des aides financières allouées par votre commune ou votre communauté de communes. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

**Des transports scolaires ouverts à tous les usagers :** depuis septembre 2011, les lignes scolaires du réseau Penn-ar-Bed sont ouvertes à tous publics et apportent ainsi une offre complémentaire de transport collectif en milieu rural.

**Des services locaux à destination des écoles primaires :** la collaboration avec les communes, communautés de communes et associations de parents d'élèves se poursuit sur un certain nombre de circuits locaux vers les écoles primaires. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

### Les dispositifs selon les régimes scolaires et les réseaux utilisés

|                        | RÉSEAU DE TRANSPORT UTILISÉ   | RÉSEAU PENN-AR-BED<br>↳ Carte transcool ←                     | SNCF<br>↳ A.S.R ←                   | RÉSEAU PENN-AR-BED<br>↳ Carte interne ←  | SNCF ou autres réseaux   |
|------------------------|---|---|-------------------------------------|--|--|
|                        | Régime scolaire de l'enfant   | Externe ou demi-pensionnaire                                  |                                     | Interne                                  |  |
| ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE | Établissement scolaire public ou privé le plus proche du domicile                                     | participation familiale maximale de 200€ par an et par enfant | aide de 65% du coût de l'abonnement |  |  |
|                        | Établissement scolaire autre que celui le plus proche du domicile du fait d'enseignements spécifiques | participation familiale maximale de 200€ par an et par enfant | aide de 65% du coût de l'abonnement | participation familiale de 90€ à l'année | aide calculée selon la distance entre le domicile et l'établissement |
|                        | Établissement scolaire autre que celui le plus proche du domicile pour autres raisons                 | participation familiale maximale de 290€ par an et par enfant | aide de 49% du coût de l'abonnement |  |  |

### Les tarifs du réseau Penn-ar-Bed

#### Famille nombreuse

Vous avez plusieurs enfants inscrits au transport scolaire quotidien, la participation familiale est de 200€ pour le premier enfant, 130€ pour le deuxième, 65€ pour le troisième et la gratuité est assurée pour le quatrième enfant. Si vos enfants ne sont pas inscrits chez le même transporteur ou organisateur, indiquez sur la fiche d'inscription le nombre d'enfants transportés.

#### Transcool+

Pour 30€ supplémentaires à la carte Transcool, vous pouvez abonner votre enfant à Transcool+ pour lui donner l'accès au réseau Penn-ar-Bed (hors ligne Brest-Quimper) et aux circuits scolaires, autant de fois qu'il le désire dans la journée, la semaine, les weekends et les vacances scolaires ! Cette carte permet aussi une correspondance gratuite sur les réseaux des agglomérations de Brest, Landerneau, Quimper, Morlaix, Concarneau et Quimperlé. Pour les modalités pratiques, renseignez-vous auprès de votre transporteur.

#### Internat

Si votre enfant est interne, un tarif attractif à 90€ à l'année lui donne droit à un aller-retour par semaine en période scolaire sur l'ensemble du réseau Penn-ar-Bed, (hors Quimper-Brest). Pour la ligne Quimper-Brest, selon le trajet effectué, les tarifs annuels sont de 90€, 135€ ou 180€.



**Finistère**  
Penn-ar-Bed  
LE DÉPARTEMENT





**Déplacements**

# Le transport scolaire 2016 / 2017

<sup>1</sup> Brest métropole, Quimper communauté, Morlaix communauté, Poher communauté, Quimperlé Communauté, Concarneau Cornouaille agglomération, les communes de Douarnenez et de Landerneau.



## S'inscrire

Vous devez inscrire vos enfants dès que vous connaissez leur établissement de rattachement et au plus tard le 8 juillet 2016 en précisant le circuit et le point d'arrêt.

Sur le réseau Penn-ar-Bed, vous vous adressez au transporteur mandaté par le Conseil départemental pour retirer le dossier d'inscription et effectuer le paiement (liste sur [www.viaoo29.fr](http://www.viaoo29.fr) ou 02 98 90 88 89).

Sur les circuits scolaires spécifiques aux écoles maternelles et primaires, vous retirez votre dossier d'inscription auprès de votre mairie ou de votre communauté de communes.

## Sur le réseau SNCF

- En tant qu'externe ou demi-pensionnaire, vous retirez le dossier d'inscription, l'Abonnement Scolaire Réglementé (A.S.R.), auprès de votre établissement scolaire. Une fois rempli, l'école l'expédie au Département qui fait le lien avec la SNCF. La carte A.S.R. sera à retirer au guichet de la gare indiquée sur le dossier.

- En tant qu'interne, vous retirez votre dossier en novembre de l'année scolaire en cours auprès de votre école. Ce dossier est à retourner à l'établissement courant février, accompagné des justificatifs de transport. L'aide aux enfants internes vous est versée directement à la fin de l'année scolaire.

## Coup de projecteur

### Les offres tarifaires dédiées aux jeunes.

Les jeunes de moins de 25 ans et les étudiants peuvent emprunter les lignes régulières du réseau Penn-ar-Bed à petits prix.

Plusieurs offres existent :

- des tickets unitaires « roulez jeunesse » (1,50 €) ;
- la carte mensuelle jeune (32€) ;
- l'abonnement annuel jeune (320€) qui est valable toute l'année, y compris pendant les vacances d'été.

Ces titres de transport donnent droit aux correspondances sur les réseaux urbains des agglomérations de Brest, Landerneau, Quimper, Morlaix, Concarneau et Quimperlé. Pour les modalités pratiques, renseignez-vous auprès de votre transporteur.

Pour connaître les perturbations du trafic des transports scolaires, vous pouvez vous inscrire aux alertes sur le site [www.viaoo29.fr](http://www.viaoo29.fr) ou indiquer votre numéro de portable sur votre fiche d'inscription. Ces données restent confidentielles.

La sensibilisation à la sécurité routière est une priorité du Département. Tout au long de l'année scolaire, le car pédagogique « Cool le car » intervient avec son formateur-sécurité dans les collèges auprès des 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. Lors de ces interventions, il est rappelé l'importance du port du gilet jaune et l'obligation d'attacher sa ceinture de sécurité (risque d'une amende de 135 €). Cette plaquette est agrémentée de réalité augmentée sur les comportements à adopter de nuit et lors de la montée et descente du car.

## Le réseau Penn-ar-Bed : un service permanent ouvert à tous.



## Consigne pour accéder à la réalité augmentée



## Lignes du réseau Penn-ar-Bed

|     |   |     |  |
|-----|---|-----|--|
| 11  | Le Conquet - Brest                      | 35  | Carhaix - Châteaulin                                 |
| 12  | Saint-Renan - Brest                     | 36  | Carhaix - Morlaix                                    |
| 13  | Lampaul-Plouarzel - Saint-Renan (Brest) | 37  | Camaret - Quimper                                    |
| 14  | Ploudalmézeau - Brest                   | 38  | Briec - Quimper                                      |
| 15  | Guipronvel - Milizac - Brest            | 60  | Morlaix - Huelgoat - Quimper                         |
| 16  | Porspoder - Saint-Renan (Brest)         | 61  | Carhaix - Châteaulin le Pouillot - Brest             |
| 20  | Lannilis - Brest                        | 62  | Carhaix - Châteaulin le Pouillot - Quimper           |
| 20A | Plouguerneau - Lannilis (Brest)         | 41  | Bénodet - Quimper                                    |
| 20B | Landéda - Lannilis (Brest)              | 42  | Fouesnant - Quimper                                  |
| 21  | Lesneven - Brest                        | 43  | Trégunc - Concarneau - Quimper                       |
| 22  | Plouvien - Plabennec - Brest            | 45  | Scaër - Coray - Quimper                              |
| 23  | Kerlouan - Lesneven (Brest)             | 46  | Elliant - Saint-Yvi - Quimper                        |
| 24  | Brignogan - Lesneven (Brest)            | 47  | Concarneau - Quimperlé                               |
| 25  | Roscoff - Lesneven (Brest)              | 48  | Bénodet - Concarneau (estivale)                      |
| 26  | Landerneau - Lesneven                   | 51  | Douarnenez - Quimper                                 |
| 27  | Ploudaniel - Saint-Divy - Brest         | 52  | Audieme - Douarnenez (Quimper)                       |
| 28  | Carantec - Morlaix                      | 53  | (Pointe du Raz) Audieme - Quimper                    |
| 29  | Roscoff - Morlaix                       | 54  | Pouldreuzic - Plonéour-Lanvern - Pont-l'Abbé         |
| 80A | Sizun - Landivisiau                     | 55  | Pouldreuzic - Plonéour-Lanvern - Quimper             |
| 80B | Plouzévédé - Landivisiau                | 56  | Pont-l'Abbé - Quimper                                |
| 31  | Quimper - Brest                         | 56A | Saint-Guénolé - Le Guilvinec - Pont-l'Abbé (Quimper) |
| 32  | Le Faou - Daoulas - Brest               | 56B | Penmarc'h - Plomeur - Pont-l'Abbé (Quimper)          |
| 33  | Dirinon - Loperhet - Brest              | 56C | Lesconil - Loctudy - Pont-l'Abbé (Quimper)           |
| 34  | Camaret - Brest                         | 56D | Quimper - Île-Tudy - Sainte-Marine                   |

Finistère Penn-ar-Bed LE DÉPARTEMENT En commun, on va plus loin!

Gares routières de Brest et de Quimper

02 98 90 88 89

[www.viaoo29.fr](http://www.viaoo29.fr)